|  |  |
| --- | --- |
| **Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-19)Charm el-Cheikh, Égypte, 28 octobre – 22 novembre 2019** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **SÉANCE PLÉNIÈRE** | **Addendum 6 auDocument 11(Add.13)-F** |
|  | **13 septembre 2019** |
|  | **Original: anglais/espagnol** |
|  |
| États Membres de la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL) |
| PROPOSITIONS POUR LES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE |
|  |
| Point 1.13 de l'ordre du jour |

1.13 envisager l'identification de bandes de fréquences pour le développement futur des Télécommunications mobiles internationales (IMT), y compris des attributions additionnelles possibles à titre primaire au service mobile, conformément à la Résolution **238 (CMR-15)**;

Partie 6 – Bandes de fréquences 71-76 GHz et 81-86 GHz

Généralités

En vertu de la Résolution **238 (CMR-15)**, il a été demandé que des études soient faites en vue de déterminer les besoins de spectre de la composante de Terre des IMT dans la gamme de fréquences comprise entre 24,25 GHz et 86 GHz, et que des études de partage et de compatibilité soient menées, compte tenu de la protection des services auxquels la bande de fréquences est attribuée à titre primaire, pour les bandes de fréquences:

– 24,25-27,5 GHz, 37-40,5 GHz, 42,5-43,5 GHz, 45,5-47 GHz, 47,2-50,2 GHz, 50,4‑52,6 GHz, 66-76 GHz et 81-86 GHz, qui font l'objet d'attributions au service mobile à titre primaire; et

– 31,8-33,4 GHz, 40,5-42,5 GHz et 47-47,2 GHz, qui nécessiteront peut-être des attributions additionnelles au service mobile à titre primaire.

Dans le Règlement des radiocommunications, la bande de fréquences 71-76 GHz, ou une partie de celle-ci, est attribuée au service de radiodiffusion, au service de radiodiffusion par satellite, au service fixe, au service fixe par satellite (espace vers Terre), au service mobile et au service mobile par satellite (espace vers Terre) à titre primaire, et au service de recherche spatiale (espace vers Terre) à titre secondaire.

Dans le Règlement des radiocommunications, la bande de fréquences 81-86 GHz, ou une partie de celle-ci, est attribuée au service fixe, au service fixe par satellite (Terre vers espace), au service mobile, au service mobile par satellite (Terre vers espace) et au service de radioastronomie à titre primaire, et au service de recherche spatiale (espace vers Terre) à titre secondaire.

Le large bande mobile joue un rôle de plus en plus crucial en matière de fourniture d'accès aux entreprises et consommateurs du monde entier. D'après les statistiques de l'Union internationale des télécommunications (UIT), «les abonnements au large bande mobile ont augmenté de plus de 20% par an au cours des cinq dernières années et devraient atteindre 4,3 milliards dans le monde d'ici à fin 2017», alors que «le prix du large bande mobile en pourcentage du RNB par habitant a diminué de moitié entre 2013 et 2016 dans le monde».[[1]](#footnote-1)

La demande croissante de large bande mobile a conduit à une augmentation de la capacité nécessaire des réseaux de raccordement ou de transport. Les gammes de fréquences 71–76 GHz et 81–86 GHz sont importantes pour la fourniture de liaisons de raccordement du service fixe pour les services large bande mobiles. Ces gammes de fréquences présentent une très grande largeur de bande, offrant des capacités de transmission de l'ordre de 10 gigabits par seconde ou plus sur quelques kilomètres de distance et constituent une alternative au déploiement de la fibre: ce débit est inatteignable dans d'autres bandes de fréquences dont la largeur de bande est limitée. La demande de raccordement de grande capacité devrait créer une dynamique favorable au passage de bandes inférieures à ces bandes de fréquences. Les faisceaux hertziens point à point utilisés par le service fixe sont un élément clé de nombreux réseaux mobiles, tout comme les liaisons hyperfréquences du service fixe utilisées notamment pour la radiodiffusion, les services publics et la sécurité publique. L'utilisation des gammes de fréquences 71-76 GHz et 81-86 GHz dans le service fixe devrait croître fortement et elle devrait représenter jusqu'à 20% des nouveaux déploiements de liaisons de raccordement par an d'ici à 2020[[2]](#footnote-2).

Afin de fournir d'importants services de raccordement, y compris ceux qui contribuent au déploiement des IMT-2020, il est proposé de n'apporter aucune modification concernant les gammes de fréquences 71-76 GHz et 81-86 GHz.

En outre, l'absence de modification concernant ces bandes faciliterait la compatibilité avec des services fonctionnant dans les bandes adjacentes, en particulier avec les radars automobiles dans la bande 76-81 GHz.

ARTICLE 5

Attribution des bandes de fréquences

Section IV – Tableau d'attribution des bandes de fréquences
(Voir le numéro 2.1)

NOC IAP/11A13A6/1

66-81 GHz

|  |
| --- |
| Attribution aux services |
| Région 1 | Région 2 | Région 3 |
| 71-74 FIXE FIXE PAR SATELLITE (espace vers Terre) MOBILE MOBILE PAR SATELLITE (espace vers Terre) |
| 74-76 FIXE FIXE PAR SATELLITE (espace vers Terre) MOBILE RADIODIFFUSION RADIODIFFUSION PAR SATELLITE Recherche spatiale (espace vers Terre) 5.561 |

**Motifs:** L'absence de modification concernant la gamme de fréquences 71-76 GHz permet une utilisation accrue de ces bandes pour le raccordement et d'autres applications du service fixe à l'appui des IMT-2020 et facilite la compatibilité avec les radars automobiles dans la bande adjacente 76-81 GHz.

NOC IAP/11A13A6/2

81-86 GHz

|  |
| --- |
| Attribution aux services |
| Région 1 | Région 2 | Région 3 |
| 81-84 FIXE 5.338A FIXE PAR SATELLITE (Terre vers espace) MOBILE MOBILE PAR SATELLITE (Terre vers espace) RADIOASTRONOMIE Recherche spatiale (espace vers Terre)  5.149 5.561A |
| 84-86 FIXE 5.338A FIXE PAR SATELLITE (Terre vers espace) 5.561B MOBILE RADIOASTRONOMIE 5.149 |

**Motifs:** L'absence de modification concernant la gamme de fréquences 81-86 GHz permet une utilisation accrue de ces bandes pour le raccordement et d'autres applications du service fixe à l'appui des IMT-2020 et facilite la compatibilité avec les radars automobiles dans la bande adjacente 76-81 GHz.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Faits et chiffres sur les TIC pour 2017, pages 4 et 5. Voir: <https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/facts/ICTFactsFigures2017.pdf>. [↑](#footnote-ref-1)
2. <https://docs.fcc.gov/public/attachments/FCC-17-152A1.pdf> [↑](#footnote-ref-2)